



## BUDGET PRINCIPAL 2021

### Budget Annexe des Pompes Funèbres

## NOTE DE PRESENTATION

### RAPPELS REGLEMENTAIRES

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant :

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du Budget Primitif annexe 2021 de la Régie Municipale des Pompes Funèbres d'Auriol.

Disponible en Mairie sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la ville : [www.mairie.auriol.fr](http://www.mairie.auriol.fr)

Le Budget Primitif concerne le cycle budgétaire de l'année. Ainsi, le Budget Primitif 2021 a été précédé par le Débat des Orientations Budgétaires 2021 voté par le Conseil Municipal du 8 mars 2021. Le Budget Primitif est voté pour l'année civile, la date limite de vote est le 15 Avril de l'année en cours et le 30 avril les années de renouvellement des Conseillers Municipaux.

#### Le Budget Primitif 2021 se présente de la façon suivante :

La totalité du Budget Primitif 2021 s'élève à **333 743.90 €**.

#### I - La section d'exploitation :

Il est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de **333 743.90 €**, en tenant compte que pour les recettes, l'excédent d'un montant de **138 293.03 €** est inclus dans les prévisions.

- **Fonctionnement**

#### **Dépenses**

La prévision de dépense la plus importante représente :

Le remboursement du personnel au budget principal : **80 000.00 €** (la hausse se justifie par le remboursement du personnel au plus juste, calculé à partir d'une unité d'œuvre de 800 € par convoi, dans l'hypothèse de 100 convois dans l'année).

- Achat de matières et fournitures : **179 675.13 €**
- Les charges courantes : **44 998.61 €**



- Impôts sur les bénéfices : 7 000.00 €
- Charges exceptionnelles : 6 500.00 €
- Pertes sur créances irrécouvrables : 7 450.87 €

Comme toutes les années, pour faire connaître ce service aux administrés, des publicités sont prévues : une dans l'agenda de la Légion Etrangère, dans le journal de la paroisse d'AURIOL, dans le calendrier des pompiers d'AURIOL, et le journal de la Saint-Eloi.

#### **Recettes**

Les recettes de fonctionnement seront constituées par la vente de marchandises et les prestations de service. En 2020, la solde entre section s'est élevée à la somme de 42 356.26 € soit un excédent de fonctionnement de 50 792 € de Capacité d'Autofinancement (CAF) Brute.

#### **II – La section d'investissement**

En 2021, pour la section d'investissement, la somme de 61 972.49 € nous permettra d'acquérir du matériel d'entretien de transport, mobilier, matériel informatique, un réaménagement des salles et des bureaux du cimetière.

Cette année, les tarifs de la Régie Municipale des Pompes Funèbres ont augmenté de 3.6 %. Ceci afin de couvrir les charges importantes qui évoluent et d'assurer un financement des besoins d'investissement à venir.

Pour les recettes, les amortissements et l'excédent reporté équilibrent les dépenses.

